



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

Séance du 30 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 37
Excusés : 2
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le TRENTE MARS, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TARD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPLY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Madame FILLION - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Monsieur ROUSSEAU - Madame PHONGPRIXA .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS :

Monsieur ROUSSEAU
Madame PHONGPRIXA

à
à

Monsieur BACHELEY
Madame COQUERELLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie PIOT

SEANCE DU 30 MARS 2026

N°2026_03_30-6

Ref : Direction des affaires générales

Objet: Désignation des délégués dans les différents syndicaux intercommunaux

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.5211-7 et L.5711-1,

VU la délibération n°2026_03_21-1 portant élection du maire,

VU la délibération n°2026_03_21-3 portant élections des adjoints au maire,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats intercommunaux,

CONSIDERANT que la commune est représentée par des délégués titulaires et des délégués suppléants aux syndicats suivants :

- Le Syndicat intercommunal de gestion du centre de secours de sapeurs-pompiers,
- Le Syndicat intercommunal pour la réalisation, l'entretien et l'aménagement des voiries limitrophes aux communes de Pontault-Combault /La Queue en Brie
- Le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication,

CONSIDERANT que les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue,

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

CONSIDERANT qu'en cas d'égalité, le plus âgé est élu,

CONSIDERANT que le Conseil municipal, peut, à condition d'unanimité, décider de ne pas procéder au vote à bulletin secret, quand celui-ci n'est pas obligatoire, et procéder à la désignation des représentants à main levée,

CONSIDERANT que le Conseil municipal a procédé à un vote par organisme.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 37 VOIX POUR

Par 2 VOIX CONTRE (Monsieur NOVAIS, Madame ARBIA)

DESIGNE ses représentants dans les syndicats intercommunaux suivants :

*** Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours de Sapeur Pompiers**

Siège social : Hôtel de ville – 107 avenue de la République – 77340 Pontault-Combault

Titulaires	Suppléants
- Thierry Tasd'homme	- Laurence Coquerelle
- Lisa Perrier	- Pedro Pinho Rodrigues

*** Syndicat Intercommunal pour la réalisation, l'Entretien et l'Aménagement des Voiries Limitrophes aux Communes de Pontault Combault / La Queue en Brie**
Siège social : Mairie de la Queue en Brie – 94410

Titulaires	Suppléants
- Antonin Frisson	- Mohamed Ouhssaine
- Thierry Tasd'homme	- Flora Phongprika

*** Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) pour la compétence "infrastructures de charge" :**

Depuis le 1er janvier 2025, la commune de Pontault-Combault adhère à la compétence « infrastructures de charge » du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC). Le comité syndical a approuvé cette adhésion par délibération du 10 décembre 2024

Titulaires	Suppléants
- Laurence Coquerelle	- Thierry Tasd'Homme

CHARGE monsieur le maire, de notifier la présente délibération à chacun des membres désignés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260401-2026_03_30-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026
Publication : 03/04/2026



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie le 1 avril 2026


Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault